

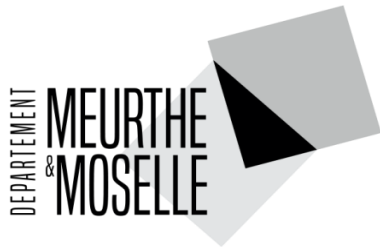


**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT**

**N° 6 - Juin 2019  
Complément N° 6**

**Procès-verbal officiel  
des délibérations  
de la Session  
du 24 juin 2019**





## **SESSION DU 24 JUIN 2019**

### **Ouverture de la séance**

## **SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2019**

La séance du **LUNDI 24 JUIN 2019** est ouverte à **10 H 10**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **Mme BALON Sylvie**, **M. BINSINGER Luc**, **Mmes CREUSOT Nicole**, **LEMAIRE-ASSFELD Sabine**, **M. PIZELLE Stéphane** et **Mme RIBEIRO Manuela**, excusés.

Cette séance était consacrée aux thèmes de la jeunesse et de la lutte contre la pauvreté en présence de jeunes Meurthe-et-Mosellans invités à témoigner et à débattre avec les élus, en préambule aux travaux de l'assemblée. Monsieur Antoine DULIN, vice-président du Conseil Economique Social Environnemental (CESE), spécialiste des questions jeunesse, assistait également à cette séance.

## **SESSION DU 24 JUIN 2019**

## **SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2019**

La séance du **MARDI 25 JUIN 2019** est ouverte à **10 H 12**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de Mme **ALTERMATT Maryse**, MM. **BLANCHOT Patrick**, **CASONI Alain**, **HABLOT Stéphane**, Mmes **KRIER Catherine**, **LALANCE Corinne**, **LEMAIRE-ASSFELD Sabine**, **LUPO Rosemary** et **RIBEIRO Manuela**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à M. **PIZELLE Stéphane**, Mmes **MAYEUX Sophie**, **SILVESTRI Annie**, **CRUNCHANT Sylvie**, MM. **DESSEIN Jean Pierre**, **LOCTIN Jean**, Mme **LASSUS Anne**, MM. **CORZANI André** et **MINELLA Jean-Pierre**, à l'exception de M. **BINSINGER Luc**, excusé.

Cette séance était notamment consacrée aux questions d'actualité.

**RAPPORT N° 1 - DECLINAISON DE LA CONTRACTUALISATION  
ETAT/DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ISSUE DE LA STRATEGIE  
NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE POUR  
L'ANNEE 2019**

Mme MARCHAND, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 1 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- valide les présentes orientations pour la déclinaison de la convention relative à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2019-2021 signée le 26 avril 2019,
- donne délégation à la commission permanente pour adopter toutes les décisions relatives à ces orientations et adopter d'éventuels avenants,
- prend acte que les recettes de l'Etat relatives à la mise en œuvre opérationnelle des actions seront inscrits au budget de la collectivité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, les élus des groupes de l'Union de la Droite et du Centre ainsi que le Front de Gauche déclarent s'abstenir.

**SESSION DU 24 JUIN 2019**

**SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2019**

La séance du **MARDI 25 JUIN 2019** est ouverte à 14 H 08, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de Mme ALTERMATT Maryse, MM. BAZIN Thibault, BINSINGER Luc, BLANCHOT Patrick, HABLLOT Stéphane, Mmes LALANCE Corinne, LEMAIRE-ASSFELD Sabine, LUPO Rosemary, PAILLARD Catherine, RIBEIRO Manuela et M. TROGRIC Laurent, qui avaient donné respectivement délégation de vote à M. PIZELLE Stéphane, Mme FALQUE Rose-Marie, M. MARCHAL Michel, Mmes MAYEUX Sophie, CRUNCHANT Sylvie, M. LOCTIN Jean, Mme LASSUS Anne, MM. CORZANI André, VARIN Christopher, MINELLA Jean-Pierre et Mme DAGUERRE-JACQUE Patricia.

**RAPPORT N° 2 - REVISION DE LA TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DANS LES COLLEGES PUBLICS DU DEPARTEMENT**

M. CAPS, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 2 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- adopte les tarifs de la restauration scolaire, applicables au 1er janvier 2020, pour les familles selon les modalités suivantes :

<b>OPTIONS</b>	<b>Tarif A</b>	<b>Tarif B</b>	<b>Tarif C</b>	<b>Tarif D</b>	<b>Tarif E</b>	<b>Tarif F</b>	<b>Tarif G</b>
Quotient Familial	de 0 à 450 €	de 451 à 650 €	de 651 à 850 €	de 851 à 1 050 €	de 1 051 à 1 250 €	de 1 251 à 1 700 €	> à 1 700 €
Nouveaux tarifs payés par les familles (valables dans le cas des élèves ayant adhéré à une option annuelle*)	0,50 € le repas	1 € le repas	2 € le repas	3 € le repas	4 € le repas	4,50 € le repas	5 € le repas
Tarif ticket	5.50 € le repas						

- approuve la convention à passer entre la CAF et le département pour les modalités de transmission aux collèges des tarifs de restauration scolaire des familles,
- autorise son Président à signer ladite convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

**RAPPORT N° 3 - DISPOSITIF D'ACCESSIBILITE DES JEUNES AUX LOISIRS EN MEURTHE-ET-MOSELLE**

M. CAPS, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 3 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de partenariat à passer entre le département, l'État et la caisse d'allocations familiales de Meurthe-et-Moselle relatif au dispositif d'accessibilité des jeunes aux loisirs,
- autorise son président à signer ladite convention au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **RAPPORT N° 4 - PROJET DE PLATEFORME NUMERIQUE DE L'ENGAGEMENT BENEVOLE**

M. CAPS, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 4 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend acte du projet de développement de la plateforme numérique de l'engagement bénévole,
- autorise le président à signer la demande de subvention auprès du FEDER.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

#### **RAPPORT N° 5 - RAPPORT D'ORIENTATION PREVENTION SPECIALISEE**

Mme MARCHAND, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 5 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations de la prévention spécialisée proposées,
- prend acte de l'externalisation des missions de prévention spécialisée sur les territoires de Longwy, Terres de Lorraine et Lunévillois (hors Est Lunévillois) dans les quartiers susmentionnés et du calendrier et des modalités de mise en œuvre,
- donne délégation à la commission permanente pour l'approbation des conventions ou avenants à intervenir avec les associations autorisées, ainsi que des contributions versées par le Département,
- renvoie à la décision modificative n°2 pour les transferts de crédits à intervenir,
- approuve les clôtures et la transformation de postes telles que présentées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir ainsi que 5 élus du groupe Front de Gauche (MM. André CORZANI, Alain CASONI, Jean-Pierre MINELLA, MMES Rosemary LUPO et Manuela RIBEIRO qui avaient respectivement donnée pouvoir à MM. André CORZANI et Jean-Pierre MINELLA)



## **RAPPORT N° 6 - SOUTIEN DEPARTEMENTAL AUX MISSIONS LOCALES**

Mme BALON, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 6 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- valide le soutien du département aux six missions locales de Meurthe-et-Moselle, selon les modalités de collaboration énoncées dans le présent rapport ;
- autorise, son président à signer les dites conventions au nom du département,
- accorde, pour 2019, les participations financières présentées dans le rapport pour un montant maximum de **118 250 €** soit :
  - 38 375 € pour la mission locale du Grand Nancy (incluant les jeunes de Sel et Vermois),
  - 16 874 € pour la mission locale du Val de Lorraine,
  - 16 224 € pour la mission locale de Terres de Lorraine,
  - 16 394 € pour la mission locale de Lunévillois,
  - 15 432 € pour la mission locale de Longwy,
  - 14 951 € pour la mission locale de Briey.
- précise que les sommes susmentionnées seront prélevées sur le chapitre 017 – article 6568 sous fonction 564 – programme 412 – enveloppe 19 – opération 025.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **RAPPORT N° 7 - CONVENTION CADRE POUR UNE VISION STRATEGIQUE COMMUNE DE DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES EDUCATIVES EN FAVEUR DU PLURILINGUISME ET DU TRANSFRONTALIER SUR LE TERRITOIRE LORRAIN**

M. CAPS, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 7 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention cadre pour une vision stratégique commune de développement des politiques éducatives en faveur du plurilinguisme et du transfrontalier sur le territoire lorrain de l'académie de Nancy-Metz, de l'Université de Lorraine, la Région Grand Est, les départements de Meurthe-et-Moselle (54), de la Meuse (55) et des Vosges (88),
- autorise le président à signer ladite convention au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **RAPPORT N° 8 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : RESULTATS GENERAUX**

**Sous la présidence de madame Valérie BEAUSERT-LIEICK, 1<sup>ère</sup> vice-présidente**

--oo0oo--

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 8 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- Vu les comptes de gestion des recettes et des dépenses du budget départemental et des huit budgets annexes présentés par Madame Agnès Mayer, payeur départemental, pour l'exercice 2018,
- Vu les comptes administratifs du budget départemental et des huit budgets annexes de l'exercice 2018 présentés par monsieur Mathieu Klein, président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle,
- Vu les pièces justificatives apportées à l'appui des dits comptes,
- Considérant que les comptes administratifs 2018 du président du conseil départemental sont en concordance avec les comptes de gestion 2018 de Madame le payeur départemental,
- **Arrête :**
  - **Article 1<sup>er</sup>** : le conseil départemental approuve les comptes de gestion des recettes et des dépenses du budget départemental et des huit budgets annexes présentés par Madame Agnès Mayer, payeur départemental, pour l'exercice 2018,
  - **Article 2** : le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle donne son approbation aux comptes administratifs du budget départemental et des huit budgets annexes de l'exercice 2018 présentés par son président, monsieur Mathieu Klein,
  - **Article 3** : statuant sur les opérations de l'exercice 2018, sauf le règlement et l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace Champagne Ardenne Lorraine, le conseil départemental admet les opérations effectuées pendant la gestion 2018.

--oo0oo--

**A 15h24, le président Mathieu KLEIN quitte la salle pour le vote**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir au vu des articles 2 et 3 de la délibération.

## **RAPPORT N° 9 - AFFECTATION DES RESULTATS 2018 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 9 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

Au vu du compte administratif 2018, il est décidé d'affecter les résultats 2018 pour le budget principal et les huit budgets annexes comme suit :

### **Budget principal départemental :**

- affecte, à titre définitif, le résultat de la section de fonctionnement 2018 de **43 579 406,46 €** comme suit :
  - **23 633 000,00 €** sur le compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé (recette de la section d'investissement) à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- Soit un total de **23 633 000,00 €** affectés au compte 1068.
- **19 441 904,58 €** en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne R002 – reports à nouveau (recette de fonctionnement).
- précise que le déficit cumulé du budget annexe de SION d'un montant de **504 501,88 €** est repris dans le budget principal au titre de l'exercice 2018 par minoration de l'excédent de fonctionnement reporté ( $19\,946\,406,46 - 504\,501,88 = 19\,441\,904,58$  €)
- précise que le solde d'exécution d'investissement 2018 de 18 641 088,60 € est inscrit à titre définitif sur la ligne D001 – reports à nouveau de l'exercice N-1 (dépenses d'investissement).

### **Budget annexe du Laboratoire Vétérinaire et Alimentaire Départemental :**

- affecte, à titre définitif, le solde positif de la section d'investissement 2018 comme suit :
  - **96 158,12 €** en excédent d'investissement reporté sur la ligne R001 – reports à nouveau (recette d'investissement).
- précise que le résultat de fonctionnement 2018 est nul et qu'il n'y donc pas lieu de l'affecter.

**Budget annexe Assistance Technique Eau (ouvert en section de fonctionnement uniquement) :**

- affecte, à titre définitif, le solde négatif de la section de fonctionnement 2018 comme suit :
  - **109 910,00 €** en déficit de fonctionnement reporté sur la ligne D002 – Résultat reporté (dépense de fonctionnement).

**Budget annexe Manifestations et activités des sites touristiques de Meurthe-et-Moselle :**

- affecte, à titre définitif, le solde positif de la section de fonctionnement 2018 et l'excédent de la section d'investissement comme suit :
  - **3 200 €** en excédent d'investissement reporté sur la ligne R001 – solde d'exécution positif reporté (recette d'investissement).
  - **70 676,83 €** en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne R002 – Résultat reporté (recette de fonctionnement).

**Budget annexe du Parc départemental :**

- affecte, à titre définitif, les soldes de la section d'investissement et de fonctionnement 2018 comme suit :
  - **359 334,91 €** sur le compte R001- solde d'exécution positif reporté (recette d'investissement).
  - **111 051,53 €** en déficit de fonctionnement reporté sur la ligne D002 – Résultat reporté (dépense de fonctionnement).

**Budget annexe de Meurthe-et-Moselle Tourisme (ouvert en section de fonctionnement uniquement) :**

- précise que le résultat de fonctionnement 2018 est nul et qu'il n'y donc pas lieu de l'affecter.

**Budget annexe du Réseau Educatif de Meurthe-et-Moselle :**

- affecte, à titre définitif, le solde positif des deux sections d'investissement et de fonctionnement 2018 comme suit :
  - **700 533,69 €** en excédent d'investissement reporté sur la ligne 001 – Résultat d'investissement antérieur reporté (recette d'investissement).
  - **312 354,56€** en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne 002 – Excédent de la section d'exploitation reporté (recette de fonctionnement).

**Budget annexe de la Régie départementale de la colline de Sion-Vaudémont (ouvert en section de fonctionnement uniquement) :**

- affecte, à titre définitif, le solde négatif de la section de fonctionnement 2018 comme suit :
  - **504 501,88 €** en déficit de fonctionnement reporté sur la ligne D002 – Résultat reporté (dépense de fonctionnement).

**Budget annexe Réseau Départemental Hauts Débits :**

- affecte, à titre définitif, les soldes négatif de la section d'investissement et positif de la section de fonctionnement 2018 comme suit :
  - **84 451,12€** en solde d'exécution négatif reporté sur la ligne D001 – (dépense d'investissement).
  - **266 346,62 €** sur le compte 1068 (recette de la section d'investissement) à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

**RAPPORT N° 10 - SITUATION DES RESTES A RECOUVRER SUR EXERCICES ANTERIEURS. ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 10 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- accepte les admissions en non-valeur présentées par le payeur départemental pour un montant total de **404 583,75€** sur le budget principal, prélevées sur les lignes budgétaires suivantes :
  - dossiers RMI-RSA: Dossiers RMI-RSA : chapitre 017 article 6541 sous fonction 567 pour un montant de **371 438,04€**,
  - autres dossiers : chapitre 016 article 6541 sous fonction 550 pour un montant de **20 744,99€**, chapitre 65 article 6541 sous fonction 01 pour un montant de **3 279,22€**, et chapitre 65 article 6541 sous fonction 50 pour un montant de **9 121,50€**.
- décide de reprendre une partie des provisions constituées au titre des indus RMI-RSA, pour un montant de **397 053 €**, à réaliser sur la ligne budgétaire chapitre 017 article 7817 sous fonction 567,
- décide de reprendre une partie des provisions constituées au titre des indus dans le domaine social hors RSA lors des années précédentes, pour un montant de **8 142 €**, à réaliser sur la ligne budgétaire chapitre 78 article 7815 sous fonction 50,

- décide de constituer une provision pour risques et charges de **200 000,00 €** suite aux risques inhérents aux admissions en non-valeur probables au titre des indus RMI-RSA émis en 2019, cette provision étant imputée sur la ligne budgétaire chapitre 017 article 6817 sous fonction 567.
- décide de constituer la provision inscrite au BP 2019 de 100 000€ pour la dépréciation des titres 2019 du domaine social.

accepte les admissions en non-valeur présentées par le payeur départemental pour les budgets annexes, qui seront prélevées sur les comptes 6541 à hauteur de :

- **622,28€** pour Laboratoire Vétérinaire et Alimentaire Départemental,
- **3 228,19€** pour le Réseau Educatif de Meurthe-et-Moselle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **RAPPORT N° 11 - BUDGET 2019 - REGULARISATION DE L'ACTIF DEPARTEMENTAL DU BUDGET PRINCIPAL**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 11 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- décide :
  - de procéder aux inscriptions d'ordre budgétaire telles que présentées dans le rapport,
  - d'intégrer et de sortir, en 2019, dans le patrimoine départemental les éléments présentés dans ce rapport,
  - d'ajuster le patrimoine du département au patrimoine du CAL.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **RAPPORT N° 12 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 (DM N°1) - CREATIONS, MODIFICATION ET CLOTURE D'AUTORISATIONS PLURIANNUELLES**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 12 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- décide :
  - de procéder aux inscriptions des crédits budgétaires tels que présentés dans ce rapport,

- de réaliser les reprises de provisions pour risques et charges de fonctionnement courant à hauteur de 455 700 €, et pour dépréciation des comptes de tiers pour 8 142 €,
- de constituer la provision inscrite au BS 2019 de 22 400 € pour les risques et charges de fonctionnement de l'année 2019,
- de clôturer les autorisations de programme et d'engagement tels qu'indiquées dans le présent rapport,
- d'actualiser les autorisations de programme et d'engagement tel qu'indiqué dans les états IV C7 et IV C8 des éditions légales.

Conformément aux dispositions de l'article 50 et la loi du 2 mars 1982, les ouvertures budgétaires décidées au cours de cette session se répartissent entre les différents chapitres budgétaires comme indiqué dans le présent rapport et sont reprises dans les éditions légales jointes.

Cette délibération est adoptée à la majorité :

- 28 voix pour

- 18 voix contre (les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre)

Jean-Pierre DESSEIN, Rose-Marie FALQUE, Catherine KRIER, Anne LASSUS, Jean LOCTIN, Michel MARCHAL, Corinne MARCHAL-TARNUS, Sophie MAYEUX, Eric PENSALFINI, Stéphane PIZELLE, Christopher VARIN, Ainsi que Maryse ALTERMATT, Thibault BAZIN, Luc BINSINGER, Patrick BLANCHOT, Corinne LALANCE, Sabine LEMAIRE-ASSFELD, Catherine PAILLARD qui avaient respectivement donné délégation de vote à Stéphane PIZELLE, Rose Marie FALQUE, Michel MARCHAL, Sophie MAYEUX, Jean LOCTIN, Anne LASSUS, Christopher VARIN.

### **RAPPORT N° 14 - NOUVEAU REGLEMENT DEPARTEMENTAL DU TRANSPORT ADAPTE POUR LES ELEVES ET ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP**

Mme SILVESTRI, rapporteur

Le conseil départemental,

Vu le Rapport N° 14 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- approuve le nouveau règlement départemental du transport adapté pour les élèves et étudiants en situation de handicap, applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.
- précise que ce règlement annule et remplace les précédents.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 15 - PACTE DE DESTINATION LORRAINE - AGENCE REGIONALE DU  
TOURISME GRAND EST - MARQUE LORRAINE - CAMPAGNE "SORTEZ DU CADRE"**

M. MINELLA, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 15 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention cadre pluriannuelle (2019-2021) concernant le pacte de destination Lorraine,
- affecte l'autorisation d'engagement dédiée à hauteur de 180 000 € et accorde pour 2019 une participation à l'ARTGE de 40 000 €,
- autorise son président à signer ladite convention,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 144, opération 004.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 16 - PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT  
(PPBE) DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE - 3EME  
ECHEANCE 2019-2023**

M. CORZANI, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 16 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve le présent Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E) dans sa 3<sup>ème</sup> échéance 2019-2023

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



**SESSION DU 24 JUIN 2019**

**SEANCE DU MERCREDI 26 JUIN 2019**

La séance du **MERCREDI 26 JUIN 2019** est ouverte à 10 H 19, sous la Présidence de M. Mathieu KLEIN.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de MM. BAUMANN Pierre, BAZIN Thibault, BRUNNER Gauthier, Mmes FALQUE Rose-Marie, LEMAIRE-ASSFELD Sabine, MAYEUX Sophie, PAILLARD Catherine, MM. TROGRIC Laurent et VARIN Christopher, qui avaient donné respectivement délégation de vote à Mmes BEUSERT-LEICK Valérie, LASSUS Anne, MARCHAND Agnès, MM. MARCHAL Michel, BINSINGER Luc, BLANCHOT Patrick, Mmes LALANCE Corinne, DAGUERRE-JACQUE Patricia et M. PIZELLE Stéphane

**RAPPORT N° 13 - RAPPORT FINAL DE LA MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION SUR L'ACCUEIL DES MINEURS NON ACCOMPAGNES**

Mme BOURSIER, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 13 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend acte du rapport final de la mission d'information et d'évaluation relative à l'accueil et la prise en charge des mineurs non accompagnés par le Département de Meurthe-et-Moselle,

**RAPPORT N° 17 - CHARTE AGRICOLE DEPARTEMENTALE 2019**

Mme NORMAND, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 17 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve la charte de partenariat avec la profession agricole 2019 et autorise son président à la signer au nom du département,
- approuve les conventions de partenariat 2019 à passer entre le conseil départemental et la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, l'Alpa, la FDSEA 54, le Gab 54, le GDS 54, les JA 54, l'ODG Côtes de Toul, Réagir, Saveurs paysannes, le Service de remplacement de Meurthe-et-Moselle et l'association Terre de liens Lorraine et autorise son président à les signer au nom du département,
- attribue les subventions figurant au rapport selon les modalités figurant dans les conventions proposées,
- précise que les sommes nécessaires seront imputées sur le programme 134 – *partenariats agricoles et alimentaires* (pour 287 000 €), sur le programme 258 – *Cité des paysages* (pour 5 720 €), sur le programme 251 – *préservation des ENS, paysages et trames vertes et bleues* (pour 9 900 €) et sur le programme 414 - *mobilisation politique publique insertion* (pour 61 000 €).

Cette délibération est adoptée à la majorité.

- 45 voix pour

1 voix contre (Mme Manuela RIBEIRO, élue du groupe Front de Gauche)

**RAPPORT N° 18 - AIDES SECHERESSE - LISTE DES BENEFICIAIRES**

Mme NORMAND, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 18 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve la liste de 481 exploitations transmise par les services de l'Etat en vue de l'attribution d'aides sécheresse par le département,
- valide le montant de l'aide forfaitaire attribuée à chacune des exploitations éligibles, soit 831,60 euros,
- autorise le président à notifier le montant de chacune de ces aides sur la base de la liste présentée,
- autorise le versement des aides.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 19 - PROPOSITION D'ABONDEMENT DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE AU PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION DES SALARIES EN PARCOURS D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (PRIAE) DANS LE GRAND EST**

Mme BALON, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 19 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- accorde la proposition d'abondement du Département de Meurthe-et-Moselle au programme Régional de formation des salariés en parcours d'Insertion par l'Activité Economique (PRIAE) dans le Grand Est,
- approuve la convention de partenariat à passer entre l'association Innover & Agir pour l'Emploi Grand Est Lorraine Champagne Ardenne et le Département de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de la politique départementale d'insertion pour l'année 2019,
- autorise son président à signer ladite convention et ses éventuels avenants, au nom du Département,
- accorde une participation d'un montant de 50 000 € via les crédits du programme 412 – O024 – enveloppe 19 – article 6568 sous fonction 564.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 20 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE, LES INTERCOMMUNALITES ET LE POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL RURAL (PETR) DU VAL DE LORRAINE POUR L'UTILISATION DU FONDS SOCIAL EUROPEEN INCLUSION ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE EN MATIERE D'INSERTION ET D'EMPLOI.**

Mme BALON, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 20 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de partenariat à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle, les intercommunalités et le pôle d'équilibre territorial rural du Val de Lorraine, pour l'utilisation du FSE inclusion et l'animation du territoire en matière d'insertion d'emplois.
- autorise son président à signer ladite convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 21 - DESIGNATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET COMMISSIONS DANS LESQUELS ILS SIEGENT ES-QUALITE**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 21 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

1. désigne pour siéger au sein de l'Institut de Cancérologie de Lorraine : Mme. Sylvie CRUNCHANT,
2. désigne pour siéger au sein du comité départemental olympique sportif à l'observatoire de la citoyenneté dans le sport : M. Antony CAPS,
3. désigne pour siéger au sein réseau gérontologique du Sel, du Vermois et du Grand Couronné : M. Christopher VARIN.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 22 - CREATIONS, TRANSFORMATIONS ET CLOTURES DE POSTES**

Mme PILOT, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 22 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve les créations, les transformations et les clôtures de postes présentées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 23 - RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - ANNEE 2018**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 23 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend acte du rapport d'activité des services départementaux pour l'année 2018 tel que communiqué par son président.

**RAPPORT N° 24 - COMPTE RENDU RELATIF A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DELEGUEE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-10-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 24 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

Prend acte, de ce que son Président a, en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération adoptée lors de la réunion plénière du 29 avril 2015, défendu les intérêts du Département de Meurthe-et-Moselle, dans le cadre de :

- 18 affaires enregistrées au Tribunal Administratif de NANCY, sous les n°: 1803510, 1900480, 1900570, 1900614, 1900316, 1900481, 1900734, 1900716, 1900949, 1900368, 1803002, 1901100, 1901146, 1803446, 1803448, 1901205, 1901124 et 1900266.
- 2 affaires enregistrées au Tribunal Administratif de PARIS, sous les n°: 1900993 et 1901513.
- 5 affaires enregistrées à la Cour d'Appel de NANCY, sous les n° RG 19/00510, 19/00513, 19/00504, 19/00505 et 19/00516.
- 1 affaire enregistrée à la Cour d'Appel de METZ sous le n° RG 18/03367.
- 2 affaires enregistrées au Tribunal de Grande Instance de NANCY, sous les n°: RG 19/00141 et 19/00152.

Prend également acte, de ce que son Président :

- a décidé de déposer une requête par devant le Tribunal Administratif de NANCY
- a décidé de faire appel, dans 1 affaire enregistrée au Conseil d'Etat
- a décidé de se constituer partie civile, au nom et pour le compte du Département de Meurthe-et-Moselle, dans :
  - 1 affaire enregistrée au Tribunal d'Instance de NANCY
  - 1 affaire enregistrée à la Cour d'Appel de NANCY.
  - 1 affaire enregistrée au Tribunal Correctionnel de NANCY.

En dernier lieu, prend acte que sur la période allant du 21 février au 15 mai 2019, 27 affaires ont été jugées et parmi lesquelles, 16 ont reçu une issue favorable.

**RAPPORT N° 25 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS AU PRESIDENT EN MATIERE D'INDEMNITES SUITE A SINISTRE POUR L'ANNEE 2018**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 25 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

-prend acte des informations contenues dans le présent rapport.

**RAPPORT N° 26 - PRESENTATION ET APPROBATION DE LA MISE A JOUR DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE DU PATRIMOINE BATI DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 26 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve le bilan à mi-parcours de l'agenda d'accessibilité programmée pour le patrimoine des gendarmeries (suivant annexe jointe)
- approuve la mise à jour du calendrier recalé de l'ensemble des autres bâtiments départementaux de la collectivité pour un montant global de 25,2 M€, dont 24 M€ sont déjà prévus au titre du plan collèges nouvelles générations sur les deux dernières périodes de trois ans de 2019 à 2024, délai suffisant pour la réalisation du plan collèges. Le budget de 1.2M€ résiduel sera prévu au titre des programmes annuels d'entretien maintenance des bâtiments départementaux. (suivant annexes jointes)
- approuve le dépôt de l'Ad'AP du château de Lunéville et des Maisons Départementales des Solidarités, en application de l'arrêté du 25 avril 2015 (suivant annexes).
- autorise son président à signer et déposer auprès du Préfet les actes ou documents relatifs à l'agenda d'accessibilité du patrimoine bâti du Département de Meurthe-et-Moselle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

**RAPPORT N° 27 - TABLEAUX RECAPITULATIFS DES CESSIONS, ACQUISITIONS IMMOBILIERES ET DE DROITS REELS AU COURS DE L'ANNEE 2018**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 27 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend acte du bilan des acquisitions, cessions immobilières et des droits réels de l'année 2018.

**RAPPORT N° 28 - TABLEAUX RECAPITULATIFS DES BAUX MIS EN PLACE DURANT L'ANNEE 2018 EN APPLICATION DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 28 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend acte des baux mis en place en 2018 en application de la délégation donnée à son Président.

**MOTION N° 29 - MOTION POUR LA RECONNAISSANCE DE L'ETAT PALESTINIEN DANS LE CADRE D'UNE SOLUTION A DEUX ETATS**

Le conseil départemental,  
Vu la motion N° 29 soumise à son examen.  
Après en avoir délibéré,

Depuis 1999, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle mène une politique départementale de coopération décentralisée. En 20 ans, ce sont 1.395 projets de développement qui ont été soutenus dans plus de 80 pays. Notre collectivité fait ainsi le choix de participer à la construction d'un monde plus solidaire.

La dernière mission de coopération s'est déroulée du 14 au 19 avril. Une délégation du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle s'est rendue en Israël et en Palestine, avec un médecin, un représentant du CHRU de Nancy et un représentant de l'ASNL, afin d'aller constater l'achèvement des projets financés dans la ville de Ya'Bad, en territoire Palestinien. La délégation a profité de ce déplacement pour rencontrer Mme l'Ambassadrice de France à Tel Aviv, M. le Consul Général de France à Jérusalem, de nombreuses ONG œuvrant pour la paix. Et, évidemment, la population, confrontée quotidiennement à un conflit qui dure maintenant depuis de nombreuses années et qui semble avoir atteint aujourd'hui un degré d'urgence qui nécessite une intervention de la communauté internationale, restée beaucoup trop silencieuse.

Le chemin vers la paix ne peut s'envisager que par la fin de l'occupation, le démantèlement des colonies, le retrait israélien de toutes les colonies occupées depuis 1967, la fin des discriminations subies par le peuple palestinien, et le renoncement à toutes formes de violence tant contre le peuple israélien que contre le peuple palestinien.

**Considérant** la résolution des Nations Unies reconnaissant l'Etat d'Israël

**Considérant** les résolutions pertinentes des Nations Unies (dont notamment les résolutions 181, 194, 242, 338, 465, 1.322, 1.402, 1.403, 2.334, 3.236) condamnant la colonisation israélienne et permettant la création d'un État palestinien viable aux côtés de l'État d'Israël.

**Considérant** le droit au retour des réfugiés palestiniens adopté par la résolution 194 par l'Assemblée générale des Nations Unies,

**Considérant** l'arrêt brutal de contribution financière des Etats-Unis d'Amérique à l'agence des Nations Unies d'aide aux réfugiés palestiniens (UNRWA), accélérant la crise humanitaire du fait notamment de la dépendance des régions à l'aide humanitaire apportée.

**Considérant** l'urgence humanitaire et sanitaire, notamment dans la bande de Gaza,

Les Conseillers départementaux de Meurthe-et-Moselle, demandent à la France,

- De reconnaître l'Etat de Palestine conformément à la demande du parlement français il y a 5 ans et d'agir auprès de la communauté internationale pour la reconnaissance de l'Etat de Palestine dans les frontières de 1967
- D'agir pour que la solution à deux États (résolution 181 de l'Assemblée Générale des Nations Unies) soit mise en œuvre, garantissant aussi à l'Etat d'Israël le droit à la sécurité ;
- De réaffirmer sa position du côté du droit international en condamnant la politique de colonisation ;
- Et d'amplifier et d'accélérer l'aide d'urgence en réponse à la situation humanitaire en Palestine.

Cette motion est adoptée à la majorité :

- 28 voix pour

- 18 voix contre (les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre)

Maryse ALTERMATT, Luc BINSINGER, Patrick BLANCHOT, Jean-Pierre DESSEIN, Catherine KRIER, Corinne LALANCE, Anne LASSUS, Jean LOCTIN, Michel MARCHAL, Corinne MARCHAL-TARNUS, Eric PENSALFINI, Stéphane PIZELLE, ainsi que Thibault BAZIN, Rose-Marie FALQUE, Sabine LEMAIRE-ASSFELD, Sophie MAYEUX, Catherine PAILLARD, Christopher VARIN qui avaient respectivement donné délégation de vote à Anne LASSUS, Michel MARCHAL, Luc BINSINGER, Patrick BLANCHOT, Corinne LALANCE, Stéphane PIZELLE.



## **MOTION N° 30 - MOTION RELATIVE AU GRENELLE DES MOBILITES**

Le conseil départemental,  
Vu la motion N° 30 soumise à son examen.  
Après en avoir délibéré,

Le Grenelle des Mobilités organisé le 1<sup>er</sup> juillet 2019 à l'échelle du sillon lorrain par la Région Grand Est constitue une opportunité dont les élus de Meurthe-et-Moselle souhaitent se saisir pour construire des solutions de transport plus performantes en termes de desserte et de transition écologique. **Ils attendent des débats la construction d'une vision à court, et moyen terme sur les grandes infrastructures pour répondre aux besoins des usagers et contribuer à l'attractivité de notre territoire.** Cette vision à l'échelle de la Lorraine doit permettre de mieux coordonner les politiques conduites aux services des habitants, des entreprises et de l'environnement et de mettre en œuvre des solutions innovantes.

**Ainsi concernant l'A31 bis, les élus du Conseil Départemental, s'ils relèvent avec satisfaction le caractère prioritaire préconisé par le préfet de région aux aménagements à réaliser sur le secteur Nord ainsi que la mise à 2X3 voies progressive du secteur centre, engagent fermement le gouvernement à prendre ses responsabilités sur le secteur sud tant en terme de choix de tracé qu'en terme financier et de délais, en cohérence avec les résultats de la concertation.**

Il serait inacceptable qu'à l'issue de la concertation qui vient de s'achever cela ne soit pas le cas. Si nous partageons l'intérêt de mobiliser l'ensemble des acteurs pour trouver des solutions alternatives à la voiture individuelle, ces discussions et les moyens qu'engageront les collectivités à cette fin doivent s'inscrire dans des perspectives parfaitement claires pour tous.

Dans ce cadre, les élus du Conseil Départemental appellent de leurs vœux l'aboutissement du projet d'A31 bis, rappelée dans la déclaration commune adoptée à l'unanimité de l'assemblée départementale le 1<sup>er</sup> avril 2019, avec une 4<sup>ème</sup> voie réservée au Nord et une 3<sup>ème</sup> voie réservée au centre et au Sud pour le covoiturage et le transport collectif. Cette politique incitative doit permettre de réduire le nombre de personnes seules dans leur voiture, de fluidifier le trafic, de répondre aux enjeux écologiques et redonner du pouvoir d'achat aux citoyens.

En complément, la reprise des échangeurs doit faire l'objet d'une attention particulière pour éviter les phénomènes de congestion.

Pour contribuer à ce projet, les élus du Conseil Départemental confirment leur engagement à conduire les études d'aménagement nécessaires sur les sections qui auront été préalablement définies et à développer de manière cohérente et complémentaire des aires de covoiturage sur le réseau routier départemental, à l'image des 47 aires d'ores et déjà aménagées.

**Ils appellent également de leurs vœux une stratégie globale au service de l'intermodalité, s'inquiètent des difficultés de financement des infrastructures ferroviaires et fluviales et du manque de coordination et de solidarité territoriales, notamment dans le secteur transfrontalier. L'absence de gare d'interconnexion Lorraine au réseau TGV, la réduction des services ferrées pour les personnes sont de mauvais signaux.**

Au Nord une mise aux normes du système européen de sécurité à la traine va contraindre les voyageurs à un changement de train à Thionville durant plusieurs mois (à moins que cela ne suscite un report sur l'A31)

Au Sud, la fermeture récente de la ligne 14 réduit les possibilités pour les habitants de ce secteur, entièrement intégré au bassin de mobilité de Nancy. Les **incertitudes de financement au service des lignes fret** Conflans/Batilly ou Xeulley/Pont-Saint-Vincent/Rosières interrogent le simple maintien du transport bi-modal sur notre Département.

**Quant au fluvial, la dynamique reste à consolider et des travaux d'envergure sont à programmer** dans un contexte de remise en question des financements de Voies Navigables de France et de menace de fermeture du canal de l'Est et de celui de la Marne au Rhin. Contestée par les élus du Conseil Départemental, ils soutiennent la nouvelle gouvernance mise en œuvre entre les acteurs publics et privés autour des ports de Lorraine, dont Nancy-Frouard, pour les inscrire dans une nouvelle dynamique locale. Connectés à l'A31, au ferré et à un potentiel foncier, ils doivent être mis au service du développement de l'intermodalité pour le transport de marchandises.

Dans l'attente, **les routes départementales se voient de plus en plus saturées par des camions de marchandises comme par des voitures individuelles**, ce qui présente un coût d'entretien des voiries conséquent auquel s'ajoute celui de la pollution et de la santé. C'est pourquoi, **les élus demandent la mise en place d'une écotaxe incitative** et une approche intégrée des coûts, tout en développant une politique en faveur du fret ferroviaire ambitieuse.

Pour appréhender les enjeux transfrontaliers, les élus demandent à la Région de garantir une vision régionale permettant de **lever les concurrences territoriale entre les sillons rhénan et mosellan**. Il est impératif d'éviter un report de transit sur l'A31, l'A30 et la RN52, ou encore la RN4 si une taxe est mise en œuvre côté alsacien, tel que c'est aujourd'hui envisagé dans le cadre du projet de loi relatif aux compétences de la collectivité européenne d'Alsace. En outre, le co-développement, appuyé sur un partage des richesses et des charges, entre le ~~du~~ Grand-Duché du Luxembourg et le nord lorrain doit être un véritable objectif

Cette approche offrira **des réponses adaptées au Nord lorrain** où plus de 100 000 personnes franchissent quotidiennement la frontière pour se rendre au Luxembourg, et où des plateformes de marchandises de premier rang se développent à Athus et à Bettembourg.

Elle traitera nécessairement les **enjeux de débouché Sud** dont l'absence de connexion ferrée de qualité pour les personnes comme pour les marchandises fragilise le positionnement du sillon lorrain dans son corridor.

Elle permettra de **consolider l'offre ferroviaire Est/Ouest**. La suppression de l'intercité Paris/Strasbourg le week-end, comme la modification des horaires de train en journée en direction de Paris sont des sujets d'inquiétude à traiter.

Des **solutions territoriales sur les secteurs de Luxembourg, Metz et Nancy doivent être travaillées par les acteurs locaux** pour adapter les solutions aux problématiques spécifiques d'attractivité urbaine locale.

Enfin, les élus souhaitent que ce **Grenelle des Mobilités** soit l'occasion de valoriser l'ensemble du potentiel territorial comme la disponibilité du foncier connecté aux grandes infrastructures ou la capacité à coordonner les politiques de transport autour de la carte Simpli Cité pour faire de ce travail un acte au service du développement de la Lorraine.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

--oo0oo--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la session est close à 12h11.

La prochaine session du conseil départemental aura lieu le **LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019** à 10h00.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN

**Le Recueil intégral des délibérations est consultable à l'accueil du  
Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle  
48, Esplanade Jacques Baudot  
54000 - NANCY**